

Rapport annuel 2023

1. Organes

1.1 Comité

Les membres actuels sont Marie-Pierre de Montmollin, présidente, Eleonora Lichti Aschwanden, vice-présidente, André Jomini, vice-président, Pietro Angeli-Busi, Alessandra Cambi Favre-Bulle, Dieter Freiburghaus, Leonora Marti-Schreier, Marie-Chantal May Canellas, Patrik Müller-Arenja, Marcel Ogg, Klaus Vogel et Stefan Wiprächtiger.

Giuseppe Muschiatti et Dieter Freiburghaus ont donné leur démission, le premier avec effet au 31 mars 2023, le second au 17 novembre 2023. Le comité propose d'élire un nouveau membre, soit Maurizio Albisetti Bernasconi. Maurizio Albisetti Bernasconi, originaire du Tessin, est membre de la Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral.

Le secrétariat est assuré par Ursula Morf, qui s'occupe aussi de celui de la Fondation pour la formation continue des juges suisses.

1.2 Vérificatrices et vérificateurs de comptes

Les vérificateurs de comptes sont Celia Clerc et Marc Rémy.

2. Séances du comité

Le comité s'est réuni à Berne les 24 mars, 19 juin, et 11 septembre 2023. La quatrième séance ordinaire aura lieu comme d'habitude la veille de la journée des juges du 17 novembre 2023, à Lucerne. Plusieurs consultations et prises de décision ont en outre eu lieu par voie de circulation.

Les principaux points traités ont été les suivants:

- Journée des juges
- Revue des juges
- Commission d'éthique
- Activités internationales
- Communication
- Relations et contacts avec différents partenaires ou autorités

De façon générale, au vu de l'actualité judiciaire et/ou médiatique, le comité a évoqué plusieurs questions en lien avec le fonctionnement des tribunaux ou encore avec l'indépendance de la justice. Le comité a mis son « expertise métier » au service de diverses autorités chargées de projets législatifs ou de procédures d'évaluation intéressant les tribunaux, ou encore d'universités. Comme l'an dernier, compte tenu de l'évolution du coût de la vie et de l'ampleur des tâches assumées par le comité impliquant des frais de déplacement, l'équilibre des comptes est une préoccupation constante.

3. Journée des juges

Le comité d'organisation (Leonora Marti-Schreier, présidente, André Jomini, Marie-Chantal May Canellas, Marie-Pierre de Montmollin, Marcel Ogg, Stefan Wiprächtiger et Klaus Vogel) s'est réuni en début d'année à Berne pour un brainstorming, puis a réglé les diverses questions d'organisation par voie de circulation.

4. Revue des juges

La SVR-ASM dispose d'une colonne dans la Revue des juges. Depuis la dernière assemblée générale, les colonnes suivantes ont été publiées:

- 2022/4: Marcel Ogg: Wozu richterliche Ethik?
- 2023/1: Stefan Wiprächtiger: Vom Sprachrohr zum Kommunikator.
- 2023/2: Alessandra Cambi Favre-Bulle: Faut-il céder (davantage) aux sirènes des tribunaux spéciaux ?
- 2023/3: Marie-Chantal May Canellas: Frais judiciaires selon le CPC révisé : un défi pour les tribunaux.

La prochaine colonne sera rédigée par Leonora Marti-Schreier.

5. Commission d'éthique

Giuliano Racioppi a présenté sa démission avec effet immédiat le 8 décembre 2022. La commission se compose désormais des membres suivants: Peter Albrecht, Stephan Gass, Eleonora Lichti Aschwanden, Jean-François Meylan, Marcel Ogg (président), Catherine Reiter, Christian Trenkel et Nathalie Zufferey. Un nouveau membre devrait être élu par le comité de la SVR-ASM à sa séance du 16 novembre 2023. A la demande de la commission d'éthique, une délégation du comité de la SVR-ASM (Marie-Pierre de Montmollin, Alessandra Cambi Favre-Bulle, Leonora Marti-Schreier et Klaus Vogel) la rencontrera le 13 décembre 2023 pour un échange de vues au sujet du profil de ses membres et de son rôle dans des cas particuliers.

Pour les prises de position de la commission d'éthique, il y a lieu de se référer au site internet de la SVR-ASM.

6. EAJ-AEM et IAJ-UIM

Le congrès de printemps de l'EAJ-AEM s'est tenu à Athènes du 1er au 3 juin 2023, à l'invitation de l'Association grecque des juges et des procureurs. Trente-huit

associations nationales ont participé à ce congrès. La SVR-ASM était représentée par Stephan Gass, président du "Working Group on the Situation of Member Associations", et Dieter Freiburghaus en tant que délégué.

Sans surprise, mais de manière très inquiétante, les problèmes de la justice et de la magistrature dans différents pays européens étaient au centre de la réunion. Diverses associations professionnelles nationales avaient déjà adressé des questions et des demandes de soutien à l'EAJ-AEM ou au Working Group avant le congrès. Par la suite, l'EAJ-AEM a adopté des résolutions et des déclarations concernant la Croatie, l'Arménie, la France, la Lituanie, la Bulgarie et la Roumanie. En outre, les délégués de Pologne, d'Israël, d'Italie, de Slovaquie, de Slovénie et d'Ukraine ont présenté des rapports sur les derniers développements dans le domaine de la justice de leurs pays.

Il a également été question de l'état d'avancement de la procédure devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) concernant le recours déposé à l'été 2022 par l'EAJ-AEM et trois autres organisations contre les décisions du Conseil des ministres de l'UE relatives à l'aide financière à la Pologne. Les requérants estiment que les étapes décidées par le Conseil européen concernant les adaptations de la réforme judiciaire polonaise, dont la réalisation doit conduire au déblocage des fonds de l'UE en faveur de la Pologne, sont en deçà de ce qui est nécessaire pour protéger efficacement l'indépendance des juges et de la justice en Pologne ; ils ne respectent pas les arrêts de la CJUE en la matière. Après que le Conseil des ministres avait contesté la recevabilité du recours pour des raisons formelles et demandé une décision préjudicielle sur cette question, la Cour a décidé en mars 2023 de ne se prononcer sur la question de la recevabilité qu'après avoir mené des auditions sur le fond. En raison des objections du Conseil des ministres, les recourants avaient en outre décidé auparavant d'introduire, à titre de précaution, une autre procédure, mais cette fois-ci dirigée contre la Commission européenne.

Le 65e congrès annuel de l'IAJ-UIM a eu lieu - l'année du 70e anniversaire de l'organisation - du 16 au 21 septembre 2023 à Taipei, Taiwan, mais malheureusement sans la participation de la SVR-ASM. Des difficultés de calendrier, mais aussi des considérations financières, ont finalement été à l'origine de cette situation très regrettable. C'est pourquoi les discussions menées et les résultats de la réunion ne peuvent être rapportés ici que de manière rudimentaire. Des résolutions sur la Tunisie et l'Arménie ont été adoptées. En outre, trois "Judicial Independent Awards" ont été décernés pour la deuxième fois - après 2022 en Israël - à Anas Hmedi, juge en Tunisie, Azar Sarem, juge en Afghanistan, et au National Judicial Council de Hongrie. En outre, les quatre commissions d'étude de l'IAJ-UIM se sont réunies comme d'habitude et ont présenté les résultats de leurs discussions. Il convient de noter qu'au sein des commissions, il semble y avoir eu un consensus sur le fait que beaucoup trop peu de temps a été réservé à cette partie importante du congrès et qu'il faudra y remédier à l'avenir. Enfin, des affaires statutaires devaient être traitées, parmi lesquelles on mentionnera en particulier les élections qui ont lieu tous les deux ans. Duro Sessa, de Croatie, a été élu nouveau président de l'IAJ-UIM, et Walter Barone, du Brésil, premier vice-président. Les autres vice-présidents sont Mikael Sjöberg (Danemark), Allyson Duncan (États-Unis), Marcelle Kouassi (Côte d'Ivoire), Sabine Matejka (Autriche) et Roland Kempfle (Allemagne).

La réunion d'automne de l'EAJ-AEM a également eu lieu dans le cadre du congrès de l'IAJ-UIM. La présidence est désormais composée de Mikael Sjöberg (Danemark, président, précédemment vice-président), Sabina Matejka (Autriche, réélue) et Roland Kempfle (Allemagne, nouveau).

La prochaine réunion de l'EAJ-AEM aura lieu au printemps 2024 en Pologne, le congrès annuel de l'IAJ-UIM à la fin de l'été en Afrique du Sud.

La SVR-ASM a la volonté de poursuivre son engagement de longue date au sein des deux associations internationales et mettra donc tout en œuvre pour participer à nouveau aux réunions et collaborer activement dès l'année prochaine.

7. Communication

7.1 Présence dans les médias

2023 a été une année relativement calme. Les questions et demandes d'interviews de journalistes ont porté avant tout sur les contributions de mandat et des questions de poursuite criminelle. La SVR-ASM a aussi été amenée à se positionner sur l'intelligence artificielle.

7.2 Soutien aux membres de la SVR-ASM personnellement pris à partie dans les médias en raison de leur fonction

Le groupe de soutien a été activé à une reprise. La procédure mise en place a bien fonctionné et une réponse immédiate a pu être fournie. Le groupe de soutien est composé des personnes suivantes : Anastasia Falkner, Roy Garré, Patrick Guidon, Marianne Heer, Sabina Mascotto, Marie-Pierre de Montmollin, Giuseppe Muschietti et Nicolas de Weck.

8. Législation

8.1 Consultations

La SVR-ASM a été invitée à participer à de nombreuses consultations. Plusieurs d'entre elles ne concernaient pas des sujets en relation avec les buts statutaires de l'association, si bien qu'il a été renoncé à y participer.

Le comité a pris position sur les projets suivants :

- Mise en œuvre de l'initiative parlementaire « Étendre au harcèlement obsessionnel (« stalking ») le champ d'application des dispositions du Code pénal relatives aux délits ».
- Modification du Code civil (protection de l'adulte).
- Arrêté fédéral concernant le recours aux moyens de communication électronique dans les procédures civiles transfrontalières.

- Convention entre la Confédération et les cantons sur l'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (CHIJP).
- Procédure de sélection par la Commission judiciaire de l'Assemblée fédérale.

8.2 Auditions

Des représentants de la SVR-ASM ont participé à des auditions devant les Commissions des affaires juridiques des Chambres fédérales sur les sujets suivants :

- Code pénal et droit pénal des mineurs, les 26 janvier (Marie-Pierre de Montmollin) et 26 octobre 2023 (Alessandra Cambi Favre-Bulle et Klaus Vogel).
- Plateforme électronique, le 23 mars 2023 (André Jomini et Stefan Wiprächtiger).

8.3 Autres travaux législatifs

A la demande de l'Office fédéral de la justice, des représentants de la SVR-ASM participent aux travaux de groupes d'experts sur la modernisation de la loi sur le Tribunal fédéral (Marie-Pierre de Montmollin) et sur la révision du droit des successions (Eleonora Lichti Aschwanden).

8.4 Évaluations

- Marie-Chantal May Canellas a répondu à un questionnaire dans le cadre du deuxième cycle d'examen de l'application de la Convention des Nations-Unies contre la corruption.
- Marie-Pierre de Montmollin et Alessandra Cambi Favre-Bulle ont participé au troisième cycle d'examen de l'application de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite d'êtres humains.

9. Recherches

La SVR-ASM a accepté de collaborer à des travaux de recherche de l'Université de Genève (droit de la famille en temps de crise ; inégalités d'accès à la justice numérique) et de l'Université de Berne (Projekt « Open Justice versus Privacy »).

10. Contacts

- Une délégation du comité (la présidente et les vice-présidents) a rencontré la direction de l'Office fédéral de la justice le 24 avril 2023. La discussion a porté sur divers projets de révision en cours en matière de procédure civile, d'accès au tribunaux, de droit de la famille, de droit des successions, sur la digitalisation de la justice et sur le rôle de la SVR-ASM comme représentante des juges suisses sur la scène internationale.
- Une délégation du comité (Marie-Pierre de Montmollin, André Jomini et Leonora Marti-Schreier) a rencontré la commission administrative du Tribunal fédéral le 11 mai

2023. Il y a été question des usages au sein du collège des juges fédéraux, de l'indication de l'appartenance politique des juges sur internet, des contributions de mandat et de la numérisation de la justice.

- La présidente a participé au Congrès annuel de la Société suisse de droit pénal à Lugano, les 1er et 2 juin 2023.

- La présidente a assisté au Congrès de la Fédération suisse des avocats, qui s'est déroulé à Lucerne du 8 au 10 juin 2023. Une réunion entre des délégations de la SAV-FSA et de la SVR-ASM se tiendra à Berne le 21 février 2024.

11. Représentations

- Eleonora Lichti Aschwanden représente la SVR-ASM à l'assemblée générale de l'Académie suisse de la magistrature. André Jomini et Marcel Ogg ont accepté de présenter la SVR-ASM dans des modules de formation.

- Patrik Müller-Arenja représente la SVR-ASM dans deux groupes, mis en place par la Conférence suisse contre la violence domestique : le groupe « Enfants au cœur de la violence » et le groupe d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan national relatif à la Convention d'Istanbul.

- Alessandra Cambi Favre-Bulle représente la SVR-ASM dans l'association eJustice.

- Marie-Pierre de Montmollin représente la SVR-ASM dans le comité du programme « harmonisation de l'informatique dans la justice pénale », dans le Conseil d'experts « formation et formation continue » de la Commission des affaires juridiques de la Conférence des directrices et des directeurs des départements cantonaux de justice et police, ainsi que dans le groupe d'accompagnement stratégique en relation avec le postulat Silberschmidt « Poursuites pénales en matière de cybercriminalité ».

- Leonora Marti-Schreier s'est mise à disposition de l'Office fédéral de la justice pour participer aux travaux d'un groupe d'accompagnement en lien avec l'évaluation des articles 41-43 du Code civil

- Alessandra Cambi Favre-Bulle représentera la SVR-ASM lors de la table ronde du congrès national 2023 sur la violence sexualisée le 14 novembre 2023.

Neuchâtel, le 1^{er} novembre 2023

Marie-Pierre de Montmollin

Présidente de la SVR-ASM